

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCE NUMÉRO 2257, O-5  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2257, O-5 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour les cours d'activités sportives et récréatives offerts en webdiffusion et pour les activités sportives libres durant la session de printemps 2021.*

Cette ordonnance entre en vigueur le 7 avril 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Montréal, le 7 avril 2021.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/saint-leonard](http://montreal.ca/saint-leonard)*